

LES CLOCHES DES ÉGLISES DE BEAUPRÉAU

L'ÉGLISE ST MARTIN

Beaupréau

Courrier de l'Ouest 17 mars 2013

Avant, l'église avait deux clochettes

L'église Saint-Martin n'avait que deux petites clochettes. En mars 1930, quatre cloches ont été amenées par 44 paires de bœufs jusqu'à l'église.



Le premier dimanche de septembre 1929, le curé de Saint-Martin demanda à ses paroissiens « il faut 50 000 F, ce n'est pas un chiffre pour effrayer. Nous avons tous besoin des cloches et quand elles se taisent, il nous manque quelque chose. Par conséquence chacun doit donner. « Il y a dans la paroisse, sans compter le bourg, 1 960 ha, je demande un peu plus qu'un boisseau de blé à l'hectare et je ne compte qu'à 130 F, vos propriétaires ajouteront un peu à la somme et le bourg ne voudra pas rester en retard. »

Trois cloches furent payées par la paroisse et le bourdon par les châtelains. Toutes les cloches furent fondues dans l'établissement Louis Bolland à Orléans. 44 paires de bœufs ont été nécessaires pour amener les cloches sur le parvis de l'église Saint-Martin, le 25 mars 1930.

« Un peu plus qu'un boisseau de blé »

La bénédiction et le baptême des cloches eurent lieu le dimanche 30 mars 1930, par Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

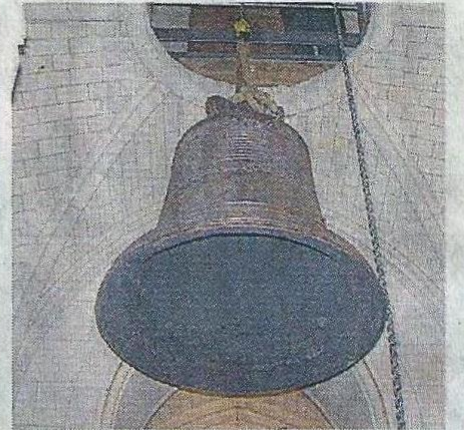
La cloche (Le bourdon) donnant le (Ré), provenant de l'ancienne église est fondue en 1805, fut refondue et son poids passé de 800 kg à 1 550 kg, grâce aux châtelains. Le Duc de Blacas et Henriette de Dufort-Civrac, comtesse de la Baume Pluvinel, leur nouveau parrain et marraine ont conservé saints patrons (François et Alexandre) qui lui avaient été attribués par les donateurs de 1805. Sur la cloche, il est écrit « je suis en ce clocher pour appeler les fidèles aux offices de l'église catholique et romaine. Si l'on veut obliger de sonner pour un culte dissident quelconque, je refuserai ma voix et retournerai à mes donateurs ou à leurs héritiers. »



Joséphine Gallard est la marraine de la quatrième cloche.

La deuxième cloche donnant le (Mi), avec ses 1 100 kg, eut pour parrain et marraine, Victor Guillocheau, adjoint, et la comtesse de Gontaut-Biron, née Virieu. Elle porte l'inscription suivante « je suis la voix de Saint-Martin comme mon patron, je ne refuse pas le travail ; peuple de Dieu, je t'appellerai à l'église et par l'angélus, trois fois par jour, je te parlerai de mon salut. Je me nomme Marie, Victor, Augustine. »

La troisième cloche donnant le (Fa dièse), pesant 780 kg rappelle « que je chante la louange de Dieu, je sourirai aux nouveaux baptêmes, j'accompagnerai de mes vœux les jeunes époux et mon glas pleurera les morts. Je me nomme Louise Alice. J'ai eu pour parrain M. Louis Pard, sacristain, et pour marraine M^{me} Alice



de Rodellec du Porzic, j'ai été offerte à la paroisse, et pendant des siècles, j'accompagnerai sa prière. » La quatrième est la plus petite avec un poids de 470 kg, je donne le (La) « j'ai eu pour parrain M. Joseph Biotteau et pour marraine Jeanne Gallard (marraine par procuration de Joséphine qui ne pouvait se déplacer vu son grand âge et qui était la doyenne de la paroisse). Je suis la plus petite des quatre sœurs : voix légères du clocher, je saluerai vivant et mort, et le dimanche, je rappellerai aux fidèles de Saint-Martin qu'il y a un Dieu à servir. Je me nomme Joséphine Jeanne, j'ai été offerte par la paroisse. »

A SAVOIR

En 2005, trois des quatre cloches ont été descendues du clocher de l'église Saint-Martin. La plus petite des cloches est restée seule en place pendant 28 mois. Le 2 mars 2008, les paroissiens de Saint-Martin ont pu entendre les quatre cloches sonner à l'unisson lors de l'inauguration ou 150 sympathisants s'étaient réunis

en l'église de Saint-Martin. L'opération de la remontée a coûté au total 48 000 € TTC : 18 500 € proviennent des fonds collectés par la fondation du patrimoine, diverses subventions ; 8 800 € du conseil général et la participation communale de 10 000 €.

Les cloches de l'église Notre-Dame

Les quatre cloches de Notre-Dame ont été baptisées en 1886. Un événement important pour les paroissiens, notables, parrains, marraines de Beaupréau.

Le son des cloches est l'un des plus vieux instruments sonores que nous connaissons. Il y a plus de quatre mille ans, on retrouve des traces d'utilisation de cloches en Asie. La cérémonie du baptême des quatre cloches de l'église Notre-Dame de Beaupréau s'est déroulée le 12 juillet 1886. Un événement important pour les paroissiens, parce qu'il réunissait, durant ce jour de fête, les parrains, les marraines, les notables et la population.

Les cloches sont offertes à l'église en 1886

Il n'existe que peu de documents se rapportant aux cloches de l'ancienne église du XV^e siècle, incendié durant les guerres de Vendée, ni sur celle du temple, construit après la Révolution et démolie en 1863. On peut penser que celles qui existaient à l'époque révolutionnaire ont subi le sort des cloches françaises, puis



Sur la verrière de Mongazon, la scène du baptême des quatre cloches de l'église.

le 6 août 1791, la loi ordonnant la fonte des cloches est votée. Les cloches de 1886 sont offertes à l'église grâce aux dons de la noblesse de Beaupréau.

Toutes ces cloches ont été fondues

à la fonderie de Bollée au Mans, par Amédée Bollée. Les quatre cloches ont reçu la bénédiction de Léon XIII Pape, Mgr Freppel, évêque d'Angers, M. L. Guimier, curé de Beaupréau et M. J. Menard, vicaire.

A SAVOIR

L'origine des cloches généreusement offertes

La cloche N° 1 : « Je suis le bourdon de l'église pesant 2 067 kg, j'ai été donné par M^{me} la Marquise de Civrac, par M. le Duc et M^{me} la duchesse de Blacas et par M^{lle} Henriette de Dufort Civrac. Je m'appelle Marie-Jeanne Simillienne Alexandrine Petronille, j'ai été bénite le 12 juillet 1886 par le R.P Jean-Marie, abbé de Bellefontaine, j'ai eu pour parrain le Duc de Blacas et pour marraine la Marquise de Civrac. Ma note est le do : Vox domini in vir tu te. »

La cloche N° 2 : « Je suis la seconde voix de l'église pesant 1 137 kg. J'ai été donnée par M^{me} Des Places et M. et M^{me} de la Vingtrie et je m'appelle Marie-Joseph Julienne. J'ai été bénite le

12 juillet 1886 par le R.P Jean-Marie, abbé de Bellefontaine. J'ai eu pour parrain M. Jules Bayard de la Vingtrie, Chevalier de la légion d'honneur, maire de Beaupréau et pour marraines, M^{me} Augustine d'Etriché Burolleau des Places. Ma note est le mi-bémol : Benedicamus domino deo gratias. »

La cloche N° 3 : « Je suis la cloche de M^{me} la Maréchale Daubeterre baptisée par M. Mongazon en 1803 et refondue en 1886 avec les offrandes des habitants de la paroisse. Je pèse 810 kg, je m'appelle Françoise Honorine Victoire Geneviève, j'ai été bénite le 12 juillet 1886 par le R.P Jean-Marie, abbé de Bellefontaine. J'ai eu pour parrain

Monsieur V. Pouplard, Chanoines honoraire, supérieur du Petit séminaire de Beaupréau et pour marraine la Duchesse de Blacas. Ma note est un fa : Iodate pueri dominium. »

La cloche N° 4 : « Je suis la petite voix de l'église pesant 560 kg. J'ai été donnée par M. le curé et ses paroissiens. Je m'appelle Henriette Louise Gabrielle Angélique. J'ai été bénite par le R.P Jean-Marie, abbé de Bellefontaine. J'ai eu pour parrain M. Guimier, chanoine honoraire, curé de Beaupréau et pour marraine M^{lle} Henriette de Dufort de Civrac. Ma note est un sol : Angelus domini nuntiavit Mariae. »

L'ART DE SONNER LES CLOCHES EN ANJOU AU XIXÈME SIÈCLE

En Anjou au XIX^e siècle, le « sonneur » de cloches avait fort à faire. L'actionnement de ces dernières se faisait manuellement. Elles annonçaient de bons ou de mauvais événements.

Courrier de l'Ouest
dimanche 5 janvier 2014



Monseigneur Angebault, évêque d'Angers (1842-1869). Les cloches ont été descendues puis restaurées. Il a fallu attendre 27 mois pour que les cloches reprennent leur emplacement initial le 28 février 2008 dans l'église Saint-Martin de Beaupréau.

Beaucoup diront que les cloches d'une église sont l'âme d'un village. Elles appellent à la prière, sonnent les événements les plus joyeux mais également les plus tristes d'une communauté. À l'époque, l'actionnement des cloches se faisait manuellement. La charge était confiée à un « sonneur » en titre. Leur fonctionnement au milieu du XIX^e siècle était bien différent d'aujourd'hui comme le montre cette ordonnance épiscopale adressée en 1861 par Monseigneur Angebault, évêque d'Angers à tous les prêtres du diocèse d'Angers dont dépendent les Mauges.

Nous, Guillaume Laurent Louis Angebault, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique évêque d'Angers. Considérant qu'il importe de régulariser la sonnerie des cloches dans toutes les paroisses de notre diocèse, de fixer les incertitudes de plusieurs de nos curés sur différentes circonstances où la sonnerie des cloches leur est demandée, de prévenir le retour des difficultés qui se sont quelquefois présentées sur cette matière.

Article 1 : Le curé ou le desservant de la paroisse aura seul le droit de faire sonner les cloches dans son église pour les offices, prières publiques et autres exercices religieux autorisés ou ordonnés par l'évêque, tels que : l'angélus, qui sera donné tous les jours, le matin, à midi et au soir ; les messes hautes et basses ;

les offices des dimanches et fêtes ; les catéchismes, sermons, saluts, processions et autres exercices religieux généralement usités et spécialement prescrits ou recommandés par l'Evêque ; les baptêmes, mariages, communions de malades, extrême onction, glas d'agonie, trépas, convois, inhumations et services funèbres.

L'angélus sera sonné tous les jours

Article 2 : Le curé fera donner les cloches dans les circonstances extraordinaires suivantes : arrivée, départ et passage de l'évêque en cours de visite pastorale, ou lorsqu'il se rend dans une paroisse pour y exercer quelque fonction épiscopale ; il en serait de même pour un évêque étranger dans ce dernier cas. Visite solennelle des vicaires-généraux ; prières publiques ordonnées par l'évêque à la demande du gouvernement ; toutes autres prières solennelles qui seraient prescrites pour quelque événement grave, ou une nécessité publique.

Article 2 : Le curé ne fera pas sonner les cloches avant 4 heures du matin ou après 9 heures du soir, depuis Pâques jusqu'au 1^{er} octobre, ni avant 5 heures du matin et après 8 heures du soir, depuis le 1^{er} octobre jusqu'à Pâques. Est exceptée la nuit de Noël, pour la messe de minuit.

Article 4 : La sonnerie des cloches

ne durera jamais pour un seul office plus d'une heure, tous les appels compris ; il en sera de même le soir de la Toussaint pour les prières des fidèles trépassés. Pour les offices funèbres, chaque sonnerie ne durera ordinairement qu'un demi-quart d'heure, et un quart d'heure au plus, quand les familles le demanderont expressément.

Article 5 : Dans les paroisses où il est d'usage d'appeler les enfants à l'école, ou d'annoncer la retraite le soir par le son de la cloche, le Curé s'y prêtera moyennant approbation expresse de l'Evêque, quoique cet usage déroge à la destination essentielle des cloches des églises, qui sont un instrument du culte.

Article 6 : Le curé se conformera aux réquisitions qui pourront lui être faites, soit verbalement, soit par écrit, par le maire ou l'adjoint qui le remplace, de faire sonner les cloches dans les cas de péril commun, comme incendie, inondation,

sédition, ou quelque autre accident extraordinaire qui demanderait le concours des habitants ; et aussi pour annoncer le passage officiel du chef de l'Etat (NDR : en 1861, l'Empereur Napoléon III) ou celui d'un des membres de sa famille dans la paroisse.

Article 8 : La sonnerie des cloches en volée est interdite pendant les orages, à moins que ce ne soit pour annoncer les services journaliers aux heures réglées, auquel cas elle sera aussi abrégée que possible.

Article 9 : Dans le cas où il se manifesterait une épidémie meurtrière, les curés feraient suspendre toute sonnerie lugubre, à moins que, de concert avec l'autorité municipale, il ne fût jugé que ce silence absolu des cloches attristerait plus les habitants qu'un usage très modéré de sonnerie.

Source de l'article :
www.maugesetbocage.com

A SAVOIR

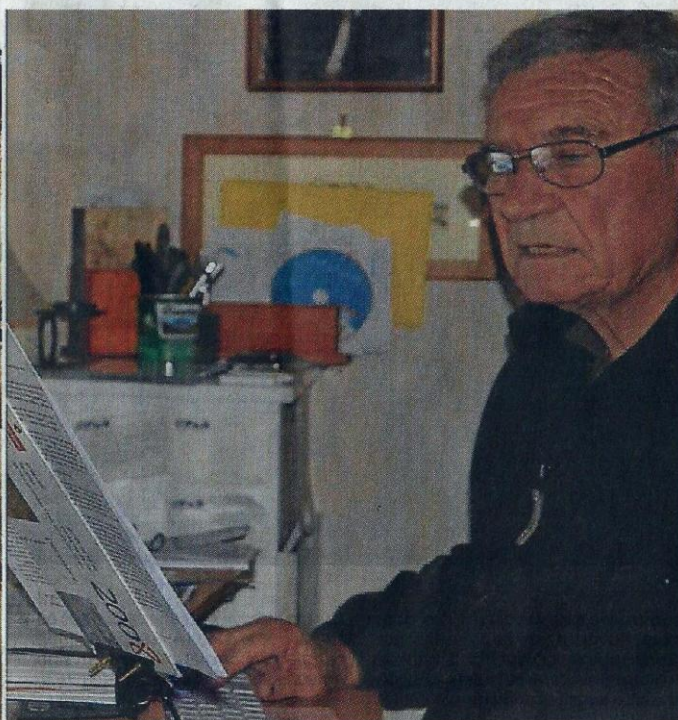
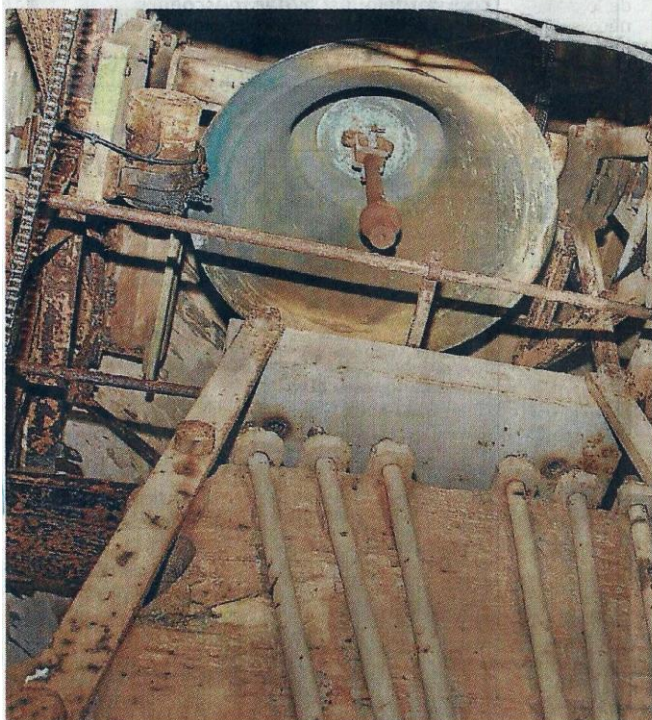
Cette ordonnance nous permet d'observer, plus de 150 ans après, les très nombreux événements durant lesquels interviennent les cloches. On y faisait appel bien plus régulièrement qu'on ne pouvait y penser.

Les cloches sonnent comme un point de repère tout au long de la journée et permettent en outre d'annoncer

les événements exceptionnels, qu'ils soient heureux ou malheureux. Certains articles prêtent encore à interrogation, comme celui qui interdit de sonner les cloches durant un orage, alors que ces dernières, selon la tradition orale, étaient censées l'éloigner. Faut-il y voir la volonté de l'évêque de lutter contre cette superstition ?

Mon père était « clochard »

Le père de Jean-Louis Perdriau était sollicité, la veille des grandes fêtes, pour graver les 100 marches du clocher de l'église de Notre-Dame. Avec les jambes, il impulsait le balancement des cloches.



Les cloches de l'église Notre-Dame et à droite Jean-Louis Perdriau, qui fait « remonter » ses souvenirs.

« Mon père avait la chance d'habiter dans le quartier de la Juiverie », qui n'est pas loin de l'église. Ce qui fait qu'il jouait souvent sur le « champ de l'église ».

La veille des grandes fêtes, on sonnait les cloches à toutes volées, c'était la coutume. Comme la veille de la fête du curé. Le sacristain ou un des vicaires recrutait les jeunes garçons qui se distrayaient en jouant autour de l'édifice. Eux, ils étaient partants et avec joie. Pensez donc ils allaient monter au-dessus des cloches. Il y avait aussi le mystère de graver les nombreuses marches de l'escalier en collimaçon du clocher, il y en a 100 exactement.

Au-dessus des cloches, sur la pièce de bois qui est fixée aux cloches et qui les relie au beffroi, un plateau

avec un léger rebord permet de poser les deux pieds. »

Les oreilles bourdonnaient du bruit intense

« Au dessus, une grosse tige de fer permet de se tenir avec les mains et d'impulser avec les jambes le balancement de la cloche. Un camarade était face à vous dans la même position pour plus de puissance, surtout avec le « bourdon », la plus grosse des cloches. Sur le côté, une plateforme fixe permettait de reprendre position et éventuellement de marquer une pause.

Quand mon père descendait du clocher, les oreilles bourdonnantes du bruit intense, il me racontait qu'il était sollicité par la personne qui jouait de

l'orgue. C'était une dame, ou une demoiselle d'une famille honorable et bien pensante de la paroisse. Car à l'époque il n'y avait pas de soufflerie électrique. C'était une barre de bois placée sur le côté qui servait à gonfler le soufflet. Il était habitué, car la préposée à la musique sacrée le sollicitait pour s'entraîner. Une pièce de

monnaie récompensait une fonction qui demandait un effort relativement soutenu. »

Des souvenirs qui reviennent à Jean-Louis Perdriau du Fief-Sauvin, vingt années après avoir cessé toute activité professionnelle.

A SAVOIR

Pourquoi ce nom de « clochard » ?

Pourquoi ce nom de « clochard » ? En extrapolant un peu, c'est celui qu'on donnait à ceux qu'on sollicitait à Notre-Dame de Paris. Là-bas, c'étaient aux mendiants et les

gueux que l'on demandait de venir sonner les cloches de la prestigieuse basilique.

A Beaupréau, comme à Paris, il fallait se hisser au-dessus des cloches.

Souvenirs de travaux sur le toit de l'église

Tous ces dispositifs étaient restés en place, dans les années soixante, raconte Jean-Louis Perdriau, « comme j'ai pu le constater, en allant aider à remonter les contrepoids de l'horloge et de la sonnerie des cloches, avec le sacristain Émile Charron, qui était aussi un compagnon de travail ». Ce fut aussi, par deux fois l'occasion d'admirer le panorama au-dessus de la ville, en montant encore plus haut, en soulevant une trappe et sortir à l'air libre, dans un espace circulaire mais réduit. « On pouvait voir l'intérieur du clocher qui avait été renforcé par une armature de béton coffré ».

À l'extérieur, le clocher avait été recouvert d'ardoises, pour protéger la pierre de construction, un tuffeau très fragile comme on sait. « J'avais travaillé sur cette église », d'abord en

remplaçant la corniche ouest, du transept sud, détruite par des infiltrations d'eau venant de la dalle nantaise qui était percée. Elle fut coulée en béton sur un moule fourni par la menuiserie Aubron. Le travail le plus important, a été la réfection, surtout un gros ragréage, des rosaces des

deux transepts. Cela grâce à un solide échafaudage de l'entreprise de peinture Victor Bourget.

Gontaut Biron à 20 mètres

Le maire de l'époque, le comte de Gontaut Biron, n'hésitant pas à graver les deux échelles pour se hisser

aux vingt et quelques mètres des plateformes de travail, voulait se rendre compte « de ce qu'on réalisait avec mon collègue Jean-Claude Biotteau. C'était je crois pour le centenaire de l'église, et sur ma suggestion, nous avons également regarni l'extérieur, indispensable pour éviter la pénétration de l'eau ».

Pour réaliser la réfection des rosaces, avec du ciment blanc, « nous allions chercher du sable au Sablé. Nous le prenions sur le côté du terrain de sport actuel », il était plus blanc. De l'autre côté de la route, « je me souviens en avoir pioché et chargé dans le Latil de l'entreprise Théophile Legeay, il était plus jaune et plus grossier ». Il avait servi pour la réfection d'un petit mur écroulé, dans la rue Jeanne-d'Arc, en face du magasin Phillips, à l'époque.

INSOLITE

Des noms gravés sur le toit

Lors d'un travail à l'extérieur, « nous avions constaté, sur le zinc qui recouvrait les contreforts », reconstruits dans la fin des années trente, « deux noms écrits au crayon de bois ». Il faut croire que le graphite sur le zinc est

indélébile. Un des noms, était celui d'Emile Pineau. « Quelle surprise pour lui quand je lui en fis part, alors qu'il occupait le poste de pompiste à la station familiale des Ponts ».